AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 22-6-81810016
N° 197 - 19 JUIN 1981

PUBLICATION PÉRIODIQUE

BULLETIN TECHNIQUE des STATIONS d'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

ÉDITION DE LA STATION RHONE-ALPES
(AIN, ARDÈCHE, DROME, ISÈRE, LOIRE, RHONE, SAVOIE, HAUTE-SAVOIE)
SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

55, rue Mazenod - 69426 LYON CEDEX 3
Tél. (78) 62.20.30 (Postes 426 et 427)

ABONNEMENT ANNUEL : 70 F

C.C.P. LYON 9431-17
Régisseur Avances et Recettes D. D. A.
55, rue Mazenod - 69426 LYON CEDEX 3

VIGNE

MILDIOU : Les foyers primaires restent peu nombreux, mais la répétition de périodes favorables à intervalles d'une huitaine environ nécessite le maintien de la protection. La cadence est fonction des précipitations avec des produits classiques, mais de 10 à 14 jours avec les produits "pénétrants" ou systémiques".

BLACK-ROT : Cette maladie parait en recrudescence dans le Sud-Ouest de l'Ardèche, où il sera nécessaire d'utiliser contre le mildiou un des fongicides également efficaces contre le Black-Rot. Ce conseil reste valable en Savoie et Bugey à proximité des foyers d'infection.

BOTRYTIS : En raison de l'abondance des foyers observés sur feuilles au cours de la 2ème quinzaine de mai, il sera prudent d'appliquer le programme de traitements complet à partir de la fin de la floraison. On utilisera de préférence : RONILAN, ROVRAL ou SUMISCLEX.

OIDIUM : sur cépages sensibles, la protection reste nécessaire.

ARBRES FRUITIERS

TAVELURES : En raison de la fréquence assez élevée des attaques précoces, la protection devra rester assurée sur vergers reconnus contaminés, si peu que ce soit. En vergers reconnus absolument indemnes, la plus grande vigilance reste nécessaire.

OIDIUM DU PECHER ET DE L'ABRICOTIER : Dans les foyers habituels de cette maladie, la protection devra être à nouveau assurée en raison de conditions climatiques plus favorables. Ce traitement pourra être combiné, le cas échéant, avec celui de la Tordeuse orientale.

OIDIUM DU CASSIS : la protection devra être maintenue, même après la récolte.

TORDEUSE ORIENTALE : sur pêches et abricots, malgré la faiblesse relative du second vol, la protection devra être généralisée à toutes les régions concernées si l'on désire obtenir une récolte pratiquement indemne.

CARPOCAPSE : (pommes, poires, noix). Après une première quinzaine de juin particulièrement propice à l'activité de l'insecte dont la population est généralement d'un niveau assez élevé, uneprotection parfaite devra être assurée dans les prochains jours en toutes régions sauf en Hte Savoie au dessus de 550 m d'altitude et autres situations similaires où le traitement pourra être reporté au moins aux derniers jours de juin.

Délais d'utilisation des différents insecticides :

- néant : Décaméthrine (DECIS)
- 7 jours : Carbaryl (nombreuses spécialités, favorise les acariens)
  Diméthoate (nombreuses spécialités)
  Formothion (ANTHIOFORT)
  Malathion (nombreuses spécialités)
- 15 jours : Azinphos éthyl et méthyle (nombreuses spécialités)
  Diazinon (BASUDINE)
  Diethion (RHODOCIDE)
  Fénitrothion (nombreuses spécialités)
  Fenthion (LEBAYCID)
  Méthidathion (ULTRACIDE 20)
  Parathion éthyl ou méthyl (nombreuses spécialités)

P409

Permethrine (PERTHRINE, AMBUSH)
Phosalone (AZOPHENE, ZOLONE)
Phosmet (IMIDAN)
- 21 jours : Phosphamidon (DIMECRON)
- 30 jours : Dialiphos (TORAK)
Diflubenzuron (DIMILIN, utilisable quelques jours avant les dates fixées par le bulletin)

MOUCHE DE LA CERISE : en régions tardives où le vol est en cours, malgré la faiblesse des populations révélées par nos captures, un traitement reste nécessaire sur les variétés encore concernées, notamment sur les vergers dont la récolte est destinée à l'exportation vers la Grande-Bretagne, qui n'admet aucune tolérance quant aux contaminations par cet insecte.

PSYLLE DU POIRIER : si la situation exige l'application d'un traitement, utiliser de préférence un produit à base d'Amitraze (MAITAC, TUDY) en raison de la présence actuelle d'insectes auxiliaires.

GRANDES CULTURES

PUCERONS DES CEREALES : Les populations sont actuellement très supérieures au seuil de nuisance dans de nombreuses parcelles notamment de la Dombe au Nord Ouest de l'Isère. Seul le bassin de la Loire parait pour l'instant relativement épargné, mais la plus stricte vigilance y reste de rigueur. Nous rappelons que le traitement (spécialités indiquées dans le bulletin du 2 juin) peut-être appliqué jusqu'au stade "grain laiteux"

PYRALE DU MAIS : éclosions et captures se poursuivent en toutes régions mais les conditions d'un traitement ultérieur ne seront précisées que par un prochain bulletin, les pontes ayant à peine commencé.

MILDIOU DE LA POMME DE TERRE : à la suite de la période chaude et sèche écoulée, la poursuite des traitements pourra être provisoirement suspendue dans toutes les situations précédemment concernées. Elle devra en revanche être entreprise dans les autres zones au fur et à mesure de l'apparition du stade favorable (fanes confluentes).

DORYPHORE : nous rappelons que la lutte est obligatoire. Surveiller attentivement les cultures car les larves sont très actives et les dégâts sont rapidement importants. Intervenir au stade "grain de blé" si la présence des larves le justifie.

CULTURES ORNEMENTALES

ROUILLES DU CHRYSANTHEME : deux espèces de Rouille affectent la production des boutures et la culture des chrysanthèmes :

- la rouille brune (Puccinia chrysanthèmi) et
- la rouille blanche (Puccinia horiana).

Cette dernière maladie est particulièrement dangereuse et implique une grande vigilance de la part des producteurs, d'autant que l'on signale l'apparition de souches résistantes à l'un des produits fongicides jusqu'ici utilisés (OXYCARBOXINE).

Afin d'opérer la lutte avec le maximum de chances de succès, nous conseillons aux horticulteurs intéressés d'inclure dans leur programme de traitements des fongicides de familles chimiques diversifiées, ayant des modes d'action différents. Les alternances suivantes permettront de combattre ces deux rouilles ainsi que la SEPTORIOSE à la cadence de 10 jours environ : (par temps chaud et sec la cadence peut être allongée de 12 à 15 jours)

- Oxycarboxine (PLANTVAX) - 0,250 l/hl de la spécialité à 120 g/l
- Mancozèbe (DITHANE M 45, SANDOZEBE) - 0,200 g/hl d'une spécialité à 80 %
- Triforine (FUNGINEX) - 0,150 l/hl d'une spécialité à 190 g/l.

L'INGENIEUR EN CHEF D'AGRONOMIE, Chef de Circonscription Rhône-Alpes : R. GIREAU
Imprimerie de la Station Rhône-Alpes. Directeur - Gérant : J. THIAULT